

Déclaration commune
Pour une communauté aux couleurs de ses familles

- **Considérant** que la déclaration universelle des droits de l'homme définit que: « La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de l'État » (Article 16, paragraphe 3);
- **Considérant** que la famille est aussi un agent fondamental du développement social, économique et culturel durable;
- **Considérant** que la famille, lieu de rencontres intergénérationnelles, joue un rôle central dans la transmission des valeurs humaines et pour le développement d'individus. Ce capital humain, développé par l'acquisition de connaissances, de qualifications, de compétences et autres qualités possédées par un individu, constitue un apport important pour l'activité économique.
- **Considérant** la nécessité pour les familles de faire face aux problèmes qui les confrontent dans le contexte de la mondialisation des marchés, des exigences d'un développement durable et des changements démographiques;
- **Considérant** l'importance d'outiller les familles pour qu'elles puissent assumer les fonctions qui leurs sont dévolues.

Nous déclarons

- Qu'une **communauté aux couleurs de ses familles** doit valoriser le rôle premier des familles, qui génèrent le capital humain, les soutenir dans l'exercice de leurs fonctions et les outiller pour une participation citoyenne active;
- Que l'État doit régulariser, par une politique familiale globale, le soutien aux familles en respectant leurs réalités plurielles, en intégrant les liens intergénérationnels et interculturels et en privilégiant l'axe de la prévention pour le mieux-être des familles;
- Que le monde des affaires doit contribuer à assurer du temps de qualité aux familles, principalement par des mesures de conciliation famille-travail;
- Que la société civile, particulièrement le milieu communautaire, doit garantir une participation citoyenne des familles et des aînés afin d'augmenter le pouvoir des familles sur leur devenir;
- Que les médias doivent jouer leur rôle de transmission, tant de l'information que des modèles ou des repères sociaux, en regard des préoccupations famille;
- Que les experts – chercheurs – doivent contribuer par leurs recherches, à documenter le développement de politiques, de programmes, voire de législations, pour l'amélioration des conditions de vie des familles.

Notre engagement

Nous affirmons notre conviction profonde que les familles, face aux nombreux défis qui peuvent se poser dans une société, sont parties prenantes de la solution.

Nous nous engageons à poser les gestes pour soutenir les familles et demandons à toute personne, organisme et institution, de faire, à leur tour, cet engagement.

Signature _____

Date _____